



SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17/05/18** à **18 h 30**

L'an deux mille dix-huit, le 17 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean AUBOURG, Maire.

Convocation et affichage : 11/05/2018

♦ **Étaient présents** : MM Jean AUBOURG. Michel MATHE. Françoise PAIN. Alain FOLLAIN. Françoise RADENEN. Serge MARCASSA. Christine LEVILLAIN. Laure MATHE. Laurence BRAUN. Sophie LEFEBVRE. Corinne JOLLY. François GOHE. Stéphanie COUFQUIER. Dany MUEL

Absent(s) : Pierre Emmanuel ARAMBURU

Absent(s) excusé(s) : François CABOULET. Philippe DAGALLIER. Frederick VAUSSY. Olivia FERREIRA

Pouvoir : François CABOULET à Françoise RADENEN

Philippe DAGALLIER à Jean AUBOURG

Frederick VAUSSY à Michel MATHE

Olivia FERREIRA à François GOHE

♦ **Secrétaire de séance** : Françoise PAIN

DÉLIBÉRATION PORTANT PRINCIPE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-OUEN-DU-TILLEUL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE ROUMOIS-SEINE

Vu l'arrêté interpréfectoral n°DRCL/BCLI/2016-47 en date du 16/09/2016, portant projet de périmètre de la Communauté de Communes de Roumois Seine issue de la fusion des Communautés de Communes de Quillebeuf-sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, du Roumois Nord et d'Amfreville-la-Campagne ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° DRCL/BCLI/2016-88 en date du 16/09/2016, portant création de la Communauté de Communes de Roumois Seine issue de la fusion des Communautés de Communes de Quillebeuf-sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, du Roumois Nord et d'Amfreville-la-Campagne ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° DRCL/BCLI/2016-110 en date du 20/12/2016, portant composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de Roumois Seine issue de la fusion des communautés de communes de Quillebeuf-sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, du Roumois Nord et d'Amfreville-la-Campagne ;

Vu la délibération de la Commune de Saint-Ouen-du-Tilleul en date du 23/06/2016, portant avis sur la fusion et la création de la Communauté de Communes de Roumois Seine,

Vu les articles L 5211-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-19,

Considérant que près de dix-huit mois après la mise en place de la nouvelle intercommunalité de Roumois Seine, cet établissement public de coopération intercommunale est dans une situation de blocage politique, administratif et budgétaire ;

Considérant que depuis janvier 2017, l'exécutif a été incapable de fédérer les énergies, de s'approprier les éléments fondamentaux du territoire ;

Considérant qu'en conséquence de cette situation, qu'il n'existe aucun projet de territoire, aucune condition sereine de travail au sein des instances de la Communauté de Communes de Roumois Seine ;

Constatant et déplorant qu'il existe, de fait et en droit, un blocage juridique, politique et financier de la Communauté de Communes de Roumois Seine ;

Considérant les retraits des Communes de : La Pyle, Vraiville, le Bec Thomas, Saint Cyr la Campagne, Saint Germain de Pasquier, Saint Didier des Bois, Mauny, Amfreville St Amand,

Considérant le souhait de nombreuses autres Communes de se retirer de la Communauté de Communes de Roumois Seine ;

Pour toutes ces raisons, l'appartenance de la commune à demeurer membre la Communauté de Communes Roumois Seine est contraire à ses intérêts pour les raisons suivantes :

- le président a été mis en minorité plusieurs fois lors des derniers Conseils Communautaires et principalement lors du vote du compte administratif 2017 qui a été rejeté par 42 voix « contre », 36 voix « pour » et 6 abstentions ou nuls, mais qu'il n'envisage pas à ce jour de démissionner de son mandat pour débloquer la situation,

- l'Etat est donc obligé de procéder à une mise sous tutelle pendant un an au moins jusqu'au prochain vote du budget en 2019,

- les membres de l'ancienne Communauté de Communes de Bourgtheroulde-Infreville sont invariablement stigmatisés,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la procédure de retrait, Monsieur le Maire et l'ensemble des délégués communautaires de Saint-Ouen-du-Tilleul proposent de :

- décider du principe de retrait de la Commune de la Communauté de Communes Roumois Seine;

- demander ce retrait à la Communauté de Communes Roumois Seine, de notifier cette demande au Président de l'EPCI;

- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier une adhésion à un autre EPCI dans l'intérêt des habitants,

- demander au Préfet d'évaluer les conditions techniques et financières d'un retrait de la commune de la Communauté de Communes de Roumois Seine,

- l'autoriser le Maire à négocier les conditions de retrait dont les conditions financières, la gestion des biens présents sur la commune, le personnel, etc. suivant une convention formalisant les engagements des signataires,

- l'autoriser à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Monsieur le Maire tient cependant à spécifier que la commune de Saint-Ouen-du-Tilleul, dans sa position géographique liée à sa contiguïté avec la Seine-Maritime, n'a d'autre choix, en dehors de son appartenance actuelle à la Communauté de Communes Roumois Seine, que d'intégrer une éventuelle nouvelle Communauté de Communes issue elle-même de la division de Roumois-Seine, ou bien solliciter son adhésion à la métropole Rouen-Normandie, en dépit des difficultés que cette hypothèse subsidiaire représente.

M. Michel MATHE, deuxième élu communautaire pour la commune, confirme ce malaise et témoigne du mauvais climat.

M. François GOHE, représentant de la CLECT, (commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées) remarque que certaines communes perçoivent de l'argent et que d'autres en versent, Il est envisagé de s'adresser à la Cour des Comptes afin de clarifier ce point.

M. Dany MUEL demande si nous délibérons en faveur du retrait que ferons les autres communes avoisinantes

M. le MAIRE précise que beaucoup ont déjà voté le départ et que d'autres vont suivre mais que ce n'est qu'une délibération de principe.

Mme Christine LEVILLAIN, agent territorial à la Communauté de Communes de Roumois Seine ne peut participer à la délibération ; elle est priée de se retirer.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Délibération autorisant M. le Maire à engager toutes les démarches auprès des Services de l'État ou du Conseil Départemental dans la perspective d'obtenir tous les financements possibles et nécessaires pour la construction de l'école maternelle

Monsieur le Maire expose qu'en dépit de dossiers complets et d'une rencontre avec le Sous-Préfet, nous avons essuyé quatre refus pour nos dossiers de DETR.

Dans le cadre de ces dossiers, M. François GOHE et moi-même avons rencontré Mme Caroline Lehoux, responsable au service urbanisme et habitat de la Communauté de Commune Roumois Seine. Il en ressort, l'éventualité d'obtenir une aide dans la perspective du contrat de pays qui va être signé pour la prochaine période jusqu'en 2021. Ainsi qu'une aide possible de M. Bruno Questel, en tant que député.

En raison de circonstances susceptibles de se déclencher rapidement. Je vous demande l'autorisation à engager toutes les démarches auprès des Services de l'État ou du Conseil Départemental dans le but éventuel d'obtenir tous les financements possibles et nécessaires pour la construction de l'école maternelle.

Monsieur GOHE précise qu'il s'agit des 4 gros projets de la commune :

- Local technique nouvelle construction
- Plan d'accessibilité
- Construction d'une nouvelle école maternelle
- Rénovation énergétique des bâtiments de l'actuelle école primaire

Cependant, la préparation des dossiers continue.

Madame PAIN rappelle que la rénovation des bâtiments scolaires devient une urgence.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité.

Communications diverses

M. le Maire annonce que les travaux sur la départementale continue, les plantations vont être réalisées dès mardi prochain, que l'entreprise VIA France doit venir en mairie la semaine prochaine.
La première fête des fleurs aura lieu dimanche 27 mai 2018.

Tour de table

M. Serge MARCASSA annonce le 14 juin le voyage des aînés et le 22 juin la fête de la musique.

M. Dany MUEL demande à ce que les branches devant des habitations de la SILOGE le long de la rue de Rouen, soient coupées car elles gênent le déplacement des piétons sur le trottoir.

Mme Sophie LEFEBVRE demande s'il y a un site de co-voiturage sur le parking devant la supérette, il semble qu'il y ait de plus en plus de voitures stationnées en journée.

M. le Maire répond que non, il n'y a pas d'endroit officiel à proposer mais qu'il ne peut pas interdire le stationnement sur des places publiques.

La séance est levée à 20h00.